

CHARTRE INFORMATIQUE

Cette charte définit les règles d'utilisation des moyens informatiques mis à disposition des élèves et des personnels éducatifs dans toutes les salles informatisées.

Elle s'inscrit dans le cadre des lois en vigueur.

Elle s'applique à toute la communauté éducative.

CONDITIONS D'ACCES

- L'informatique au lycée sert exclusivement aux activités d'enseignement et de documentation.

Toutefois, les ordinateurs peuvent aussi servir à des jeux.

L'utilisation du matériel à d'autres fins peut relever de l'abus de confiance et donner lieu à des sanctions.

- L'accès aux moyens informatiques se fait pendant les heures d'ouverture des salles informatisées et sous la responsabilité d'un professeur ou du documentaliste.

- L'accès dans la salle du foyer se fait sous la responsabilité d'un membre du personnel de la Vie Scolaire (C.P.E., maître d'internat ou assistant d'éducation).

- L'impression d'un document ne se fait qu'avec l'accord et sous le contrôle d'un enseignant ou du documentaliste ou d'un responsable de la Vie Scolaire.

- L'installation d'un logiciel ne se fait qu'avec l'accord et sous le contrôle d'un enseignant ou du documentaliste ou d'un responsable de la Vie Scolaire.

- L'accès à Internet n'est pas autorisé à partir d'un ordinateur portable personnel (*à l'exception d'une activité professorale*).

DROITS DE L'UTILISATEUR

Droit d'utiliser le matériel à des fins pédagogiques et ce droit supplante celui du premier arrivé, premier utilisateur.

Droit d'intimité quant à l'utilisation de l'Internet à des buts strictement de communication.

Droit d'échanger et de communiquer des idées et des opinions par le biais du courrier électronique ou par le biais de toutes autres formes de transmissions électroniques de données.

Droit de plaidoirie quand la nature du contenu visionné sur Internet est questionnée par un membre du personnel éducatif.

RESPONSABILITES DE L'UTILISATEUR

Chaque utilisateur s'engage à :

Respecter les autres

Toujours demander l'autorisation à un membre du personnel éducatif avant l'utilisation d'un moyen informatique.

Ne pas accéder, s'approprier, altérer ou détruire des ressources appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation.

Ne pas porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants.

Respecter le matériel

Prendre soin du matériel et signaler toute anomalie constatée à un membre du personnel éducatif.

Ne pas modifier le fonctionnement normal des moyens informatiques.

Ne pas essayer de contourner la sécurité.

Respecter le droit d'auteur

La publication et la distribution des documents ou logiciels téléchargés doit se faire avec la permission de leurs auteurs.

Respecter les valeurs humaines et sociales

Ne pas télécharger à l'écran ou sur disquette des documents à caractère raciste, extrémiste ou pornographique.

ACCES A INTERNET

Il se fait en présence et sous la responsabilité d'un membre du personnel éducatif, en priorité dans le cadre d'activités pédagogiques et ensuite dans le cadre d'une documentation personnelle.

☞ Le téléchargement de fichiers vidéo et de programmes est soumis à l'approbation du responsable éducatif.

☞ Le téléchargement de fichiers sons est interdit.

☞ La connexion à des groupes de discussion en direct (Chat – Forum - News...) se fait uniquement dans le cadre d'activités d'enseignement.

☞ La messagerie permet une correspondance en lien avec les activités d'enseignement et de documentation ainsi qu'une correspondance privée.

Du fait de contraintes techniques, il n'est pas possible aux utilisateurs élèves de s'abonner à des listes de diffusions.